PARLEMENT EUROPEEN

DELEGATION AD HOC SAHARA OCCIDENTAL

Rapport de la Présidente de la délégation ad hoc Sahara Occidental, Mme Catherine Lalumière, Vice-Présidente du Parlement européen

Table des matières

1.	Intro	oduction		3		
2.	г.					
	Evo	Evolution de la situation au Sahara Occidental				
	2.1	Histori	ique	3		
	2.2	Rôle d	e l'ONU	4		
3.	Visi	tes		6		
	3.1	Alger	et Tindouf (28 octobre – 2 novembre 2001)	6		
		3.1.1	Discussions politiques avec les membres du gouvernement algérien ainsi qu'avec la présidence et les membres de la commission des affaire étrangères du Parlement algérien			
		3.1.2	Echanges de vues politiques avec des représentants du Front Polisario et de la MINURSO à Tindouf	9		
	3.2	Lâayoı	une et Rabat (11-15 février 2002)	11		
		3.2.1	Discussions politiques avec les autorités et les élus locaux à Lâayoune ainsi qu'avec des ONG	11		
		3.2.2	Discussions politiques à Rabat avec le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des droits de l'homme, ainsi que le président de la Chambre des conseillers et avec des membres de la Chambre des représentants	13		
4.	Con	clusions	de la délégation	14		
	4.1	Origin	e du conflit	14		
	4.2	Solutio	ons envisageables	15		
	4.3	Que po	ouvons-nous faire ?	. 19		
Ann	nexe 1	: Progra	mme de la visite à Alger et Tindouf et liste des interlocuteurs et participan	ıts		
Ann	exe 2	: Progra	mme de la visite à Lâayoune et Rabat et liste des participants			

1. INTRODUCTION

Le Parlement européen s'inquiétant à plusieurs reprises de la situation dans la région du Sahara Occidental a adopté des résolutions en considérant que la paix, la stabilité et la perspective d'intégration et de développement économique du Maghreb dépendent dans une large mesure d'une solution rapide et équitable du conflit du Sahara Occidental¹.

Dans la dernière résolution, le Parlement européen a décidé d'envoyer au Sahara Occidental une délégation "chargée d'évaluer l'évolution de la situation sur le terrain".

La Conférence des Présidents, dans sa réunion du 25 mars 2001, a autorisé l'envoi d'une délégation ad hoc, composée de 12 Membres, en Algérie, au Maroc et au Sahara Occidental.

Dans sa réunion constitutive, le 11 juillet 2001, la délégation a élu Présidente de cette délégation Mme Catherine Lalumière, Vice-Présidente du Parlement européen, et a décidé de se rendre à Tindouf et à Lâayoune du 26 octobre au 2 novembre 2001.

2. EVOLUTION DE LA SITUATION AU SAHARA OCCIDENTAL

2.1. Historique

Après la conférence de Berlin consacrée au "partage de l'Afrique", les Espagnols se sont implantés sur la côte du Sahara occidental en instituant un protectorat en 1884. Le Sahara espagnol a été inscrit en 1963 sur la liste des territoires non autonomes relevant du chapitre XI de la charte des Nations Unies. A partir de 1962, l'Espagne, en tant que Puissance administrante, a communiqué des renseignements statistiques et techniques sur le territoire en vertu de l'alinéa e de l'article 73 de la charte.

Dès 1956, le Maroc réclama la souveraineté sur ce territoire en se fondant sur des droits historiques. Disloqué par la colonisation, le Maroc veut reconstituer une entité nationale dans le cadre du "Grand Maroc" rassemblant toutes les terres autrefois sous domination marocaine. Par ailleurs, le contrôle de la mine de Bou Craa découverte au Sahara occidental, devait conforter sa position sur le marché mondial de phosphates.

De son coté la Mauritanie, au nom de la continuité géographique, ethnique et culturelle, formule depuis son indépendance des revendications sur les territoires occupés par l'Espagne.

L'Algérie, qui n'avait pas de revendication territoriale à formuler, ne pouvait se désintéresser du sort du Sahara. Elle entendait défendre le respect des frontières coloniales mais surtout ses propres frontières sahariennes avec le Maroc.

Le Front Polisario a été constitué en 1973 par des Sahraouis qui considéraient qu'il existe un peuple sahraoui qui doit exercer son droit à l'autodétermination; se fondant sur ce sentiment national, le Front Polisario a réclamé l'indépendance du Sahara occidental et a proclamé une "République arabe sahraouie démocratique" en février 1976. Cette République a été reconnue par 72 Etats et admise à l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) au cours de l'année 1982.

3/33

¹ Résolutions du 16 mars 1995 (J.O. C 89 du 10.4.95, p. 159) et du 13 juillet 1995 (J.O. C 299 du 25.9.95, p. 159); Recommendation du Conseil du 10 mars 1998 (J.O. C 104 du 6.4.98, p. 29); et les résolutions du 14 janvier 1999 (J.O. C 104 du 14.4.99, p. 112) et du 16 mars 2000 (J.O.C 377 du 29.12.00, p. 354)

(Actuellement, 54 Etats reconnaissent la SADR, plusieurs Etats avaient soit annulé, soit gelé jusqu'au référendum leurs relations diplomatiques).

Le 14 novembre 1975, une déclaration de principe sur le Sahara occidental a été signée à Madrid par l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie (accord de Madrid). En vertu de cette déclaration, les pouvoirs et responsabilités de l'Espagne en tant que Puissance administrante du territoire ont été transférés à une administration tripartite temporaire. L'évacuation du Sahara par les Espagnols a laissé le champ libre aux Marocains qui ont organisé la "marche verte" et ont occupé le territoire.

Le 26 février 1976, l'Espagne a informé le Secrétaire général qu'à dater de ce jour, elle mettait fin à sa présence au Sahara occidental et renonçait à ses responsabilités sur le territoire, laissant ainsi de fait le Maroc et la Mauritanie administrer le territoire dans les zones placées respectivement sous leur contrôle. La Mauritanie s'est retirée du territoire en 1979, à la suite de la conclusion de l'accord mauritano-sahraoui du 19 août 1979, et depuis cette date le Maroc administre seul le territoire du Sahara occidental.

2.2. Rôle De L'ONU

Les premières résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies datant de 1965 et 1966 appellent à une décolonisation du territoire et à l'autodétermination de ses habitants au moyen d'un référendum.

Par un avis du 16 octobre 1975, la Cour Internationale de Justice s'est prononcée sur la nature des liens juridiques unissant le Sahara occidental au Royaume du Maroc et à la Mauritanie préalablement à la colonisation espagnole, elle a établi le principe de l'autodétermination.

En 1981, le roi Hassan II annonça son acceptation d'un référendum au Sahara occidental. Après trois ans de pourparlers, le Maroc et le Front Polisario acceptèrent les propositions du Secrétaire général de l'ONU qu'il présenta en 1990 en vue d'un règlement pacifique débouchant sur un cessez-le-feu puis sur l'organisation d'un référendum par lequel les populations du Sahara Occidental auraient à choisir entre l'intégration au Maroc et l'indépendance.

La mission des Nations Unies pour un Référendum au Sahara (MINURSO), créée par la résolution 690 du Conseil de Sécurité du 27 juin 1990, a reçu pour mandat de surveiller les préparatifs et le déroulement du référendum d'autodétermination des populations du Sahara Occidental.

L'effort initial d'identification des électeurs par l'ONU a pris fin en décembre 1995. Mais le Conseil de sécurité a suspendu officiellement, en 1996, le processus d'identification en raison du refus des deux parties de coopérer. Il s'agit, bien entendu, d'un enjeu essentiel pour les deux parties, chacune étant tentée de s'assurer de l'inscription de ceux dont l'opinion leur paraît acquise. Mais aussi les difficultés rencontrées pour déterminer qui, parmi les Sahraouis, a le droit de prendre part au référendum tenaient notamment aux caractéristiques de la population sahraouie, en particulier ses traditions de nomadisme et la structure tribale de la société.

En mars 1997, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a nommé l'ancien Secrétaire d'Etat américain, M. James Baker, envoyé spécial pour examiner les approches possibles en vue d'un règlement pacifique. En septembre de la même année, les négociations ont repris et les représentants des deux parties se sont rencontrés aux Etats-Unis et ont signé les Accords de Houston. En août 1998, la MINURSO a achevé l'identification des électeurs dans toutes les

tribus "non-contestées". Néanmoins, des divergences continuent à exister pour l'identification des trois "tribus contestées".

L'accord-cadre

Le 8 mai 2001, M. Baker a présenté un projet d'accord-cadre sur le statut du Sahara Occidental. Ce projet institue un régime d'autonomie locale. La population du Sahara occidental exercera, par l'intermédiaire de ses organes exécutif, législatif et judiciaire, sa compétence exclusive à l'égard des domaines ci-après : administration gouvernementale locale, budget et impôts territoriaux, maintien de l'ordre, sécurité interne, protection sociale, culture, éducation, commerce, transports, agriculture, mines, pêches et industrie, politique environnementale, logement et développement urbain, eau et électricité, routes et autres infrastructures de base.

Les fonctions exécutives au Sahara occidental seront confiées à un exécutif qui sera élu - pour un mandat de quatre ans - par les personnes qui auront été identifiées comme étant admises à voter par la commission d'identification de la MINURSO.

Le pouvoir législatif sera confié à une assemblée, dont les membres seront élus au scrutin direct pour des mandats de quatre ans. Le pouvoir judiciaire sera confié aux tribunaux dont les juges, qui devront être originaires du Sahara occidental, seront choisis parmi les membres de l'institut nationale des études judiciaires.

Le Royaume du Maroc exercera sa compétence exclusive dans les domaines suivants : relations extérieures, sécurité nationale, défense nationale, toute question relative à la production, la vente, la propriété ou l'usage d'armes ou d'explosifs et la préservation de l'intégrité territoriale contre toute tentative de sécession, qu'elle provienne de l'intérieur ou de l'extérieur du territoire. En outre, le drapeau, la monnaie, les services des douanes et les systèmes postaux et de télécommunications du Royaume seront également ceux du Sahara occidental. Cet accord-cadre prévoit l'organisation d'un référendum sur le statut du Sahara occidental dans les cinq ans suivant les premiers actes lui donnant application.

Les réactions

Le Maroc a accepté ce projet "comme cadre et base des futures négociations", alors que le Front Polisario a exprimé son opposition totale à un projet qui, selon lui, enterre le référendum d'autodétermination. L'Algérie a critiqué ce projet qui "entérine l'occupation illégale du territoire sahraoui".

Les initiatives du 19 février 2002

Dans un rapport du 19 février 2002, M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, a souligné qu'à l'heure actuelle les perspectives concernant le processus de paix au Sahara Occidental sont plutôt sombres. Il considère qu'il existe quatre options qui devraient être examinées par le Conseil de sécurité.

- <u>Selon la première option</u>, l'ONU pourrait une fois de plus recommencer à tenter d'appliquer le <u>plan de règlement</u>, mais sans exiger l'assentiment des deux parties. Ce qui suppose que la Commission d'identification de la MINURSO serait renforcée et la taille globale de l'opération serait accrue. Toutefois, l'ONU se heurterait, dans ce cas, à la plupart des problèmes et obstacles qu'elle a rencontrés durant les dix dernières années et pourrait ne pas

être en mesure d'organiser un référendum libre et régulier dont les résultats seraient acceptés des deux parties.

- Selon la deuxième option, M. James Baker, envoyé personnel du Secrétaire général, pourrait entreprendre de réviser le projet de <u>l'accord-cadre</u> en prenant en considération les préoccupations exprimées par les parties mais sans chercher leur assentiment. L'accord-cadre révisé serait soumis au Conseil de sécurité, qui le présenterait ensuite aux parties comme étant non négociable. Dans ce cas, les effectifs de la MINURSO pourraient être réduits à nouveau.
- Selon la troisième option, le Conseil de sécurité pourrait demander à l'envoyé spécial d'examiner une dernière fois avec les parties si oui ou non elles seraient disposées à envisager la possibilité de diviser le territoire. Dans l'affirmative, il serait également demandé à l'envoyé spécial de soumettre aux parties une proposition de division du territoire dont le Conseil de sécurité serait également saisi. Celui-ci présenterait cette proposition aux parties comme étant non négociable. Dans ce cas, la MINURSO pourrait maintenir ses effectifs actuels ou les réduire encore davantage.
- <u>Selon la quatrième option</u>, le Conseil de sécurité pourrait décider de mettre <u>fin aux activités de la MINURSO</u> et donc reconnaître que l'ONU ne pourra résoudre le problème du Sahara Occidental sans que les parties fassent des concessions qu'elles se refusent actuellement à faire.

La prospection des ressources minérales

Par lettre du 13 novembre 2001, le Président du Conseil de sécurité de l'ONU a demandé à M. Hans Corell, Conseiller juridique, son avis sur la légalité des décisions qu'auraient prises les autorités marocaines concernant l'offre et la signature de contrats de prospection des ressources minérales au Sahara Occidental passés avec des sociétés étrangères au regard des règles du droit international. Par lettre du 29 janvier 2002, M. Hans Corell a répondu en affirmant que l'analyse des dispositions pertinentes du droit international milite en faveur de la conclusion suivante : les contrats qui font l'objet de la demande du Conseil de sécurité sont légaux parce qu'ils portent seulement sur des activités de reconnaissance pétrolière et d'évaluation au large des côtes du Sahara occidental. Par contre, ils seraient illégaux s'ils prévoyaient l'exploitation ou le prélèvement physique de ressources minérales.

3. VISITES

La délégation aurait souhaité se rendre à Tindouf et à Lâayoune au cours d'un même voyage mais compte tenu du refus des autorités algériennes d'autoriser la délégation à bénéficier des services offerts par la MINURSO, et notamment à effectuer le vol transfrontalier de Tindouf à Lâayoune, la délégation a décidé de scinder sa mission en deux parties.

3.1. Alger et à Tindouf (28 octobre – 2 novembre 2001)

La première partie de cette mission est intervenue entre le 28 octobre et le 2 novembre. Compte tenu de la gravité de la situation internationale et afin de cerner au mieux le problème, la délégation a décidé d'organiser des rencontres à Alger avec des membres du Parlement et de l'exécutif algériens avant de se rendre à Tindouf où elle a rencontré des membres du bureau du

Polisario, des représentants de la société civile ainsi que des représentants d'ONG européennes, algériennes et locales.

3.1.1. Discussions politiques avec les membres du gouvernement algérien ainsi qu'avec la présidence et les membres de la commission des affaires étrangères du Parlement algérien

La position algérienne sur le Sahara occidental :

Tous s'accordent à penser que la situation actuelle ne peut plus être tolérée plus longtemps. Les conditions prévalant dans les camps de réfugiés, qui sont en place depuis 26 ans, se détériorent et malgré les tentatives répétées de M. James Baker, envoyé spécial des Nations unies, pour trouver une solution, la situation reste dans l'impasse. La délégation a été informée que la lettre adressée le 22 mai 2001 par le Président Bouteflika à M. Kofi Annan, concernant le projet d'accord-cadre sur le Sahara occidental et le mémorandum qui l'accompagne, présente clairement la position de l'Algérie.

En résumé, il ressort que, par sa résolution 1084 du 27 novembre 1996, le Conseil de sécurité a réaffirmé la nécessité d'un "référendum libre, régulier et impartial en vue de l'autodétermination du peuple du Sahara occidental", conformément au plan de règlement. En outre, en 1997, les deux parties ont marqué leur opposition résolue à toute solution autre que ce plan de règlement et se sont déclarées foncièrement attachées à la mise en œuvre dudit plan. Le mémorandum algérien souligne le fait que l'accord-cadre proposé s'écarte sensiblement de l'approche jusqu'ici approuvée par les deux parties et par la communauté internationale. La proposition ignore les principes fondamentaux qui ont formé la base des actions menées dans le domaine de la décolonisation en général et en ce qui concerne en particulier le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

La délégation a été informée du fait que, si le problème du Sahara occidental concerne essentiellement la population du Sahara occidental et ses représentants, à savoir le Polisario et le Royaume du Maroc, l'Algérie est également concernée par le conflit car, abstraction faite de l'assistance qu'elle a fournie au Polisario au cours des vingt-cinq dernières années, la stabilité du Maroc revêt une importance primordiale pour la stabilité de la région dans son ensemble. Il est clair pour tous qu'il reste à trouver une solution qui réponde aux besoins des deux parties. Cette solution ne pourrait se faire aux dépens du peuple sahraoui ni conduire à la déstabilisation du Maroc. Face aux incohérences de l'accord-cadre proposé et à son rejet par le Polisario, l'Algérie reste attachée à la mise en œuvre du plan de paix initial et à la tenue du référendum promis. Les autorités algériennes reconnaissent toutefois qu'il est nécessaire de garantir la stabilité de la monarchie marocaine. La délégation européenne s'est félicitée de cette ouverture perçue dans l'approche algérienne mais n'a pu obtenir des propositions concrètes, de la part des autorités algériennes, quant à la manière de sortir de l'impasse actuelle. M. Abdelaziz Belkhadem, ministre des Affaires étrangères, a souligné que ce n'est pas l'Algérie qui bloque le processus de paix. Le blocage est dû à l'introduction de 120 000 recours par des citoyens marocains. La liste de la MINURSO, comportant approximativement 85 000 électeurs potentiels, est manifestement valable mais le Maroc craint de perdre le référendum si ces personnes sont autorisées à voter. La délégation du Parlement européen a rappelé à ses interlocuteurs algériens que le Parlement a voté plusieurs résolutions qui soutiennent le plan de paix, le droit à l'autodétermination, le référendum proposé pour le peuple sahraoui ainsi que le respect des résolutions des Nations unies et de l'État de droit. La délégation de l'UE a rappelé que le mandat de la MINURSO devait expirer le 30 novembre 2001. Les Algériens ont souligné que si les Nations unies mettent fin à ce mandat, la situation pourrait devenir instable et dangereuse; mais ils pensent aussi que cela ne se produira pas.

De l'avis de tous, la poursuite de ce conflit a gravement nui au développement de l'Union du Maghreb arabe, qui revêt une importance essentielle pour le développement régional. À plusieurs occasions, la délégation du Parlement européen a souligné que l'ouverture des marchés et le développement du libre échange entre les pays du Maghreb constituent la condition sine qua non du plan de développement global. Des accords bilatéraux conclus entre des pays pris individuellement et l'UE ne suffisent pas. La délégation a en outre souligné que si l'économie a été le premier moteur du développement de l'Union européenne, l'Union elle-même est née d'une volonté de mettre en place un mécanisme permettant d'éviter tout conflit et de garantir la paix. Le développement d'une Union intégrée du Maghreb arabe produira des effets similaires si la volonté politique existe. En réponse, les interlocuteurs algériens ont souligné que, après une longue période d'inactivité, les rencontres ministérielles ont récemment repris. Pour la première fois depuis 1992, le Bureau consultatif de l'Union du Maghreb arabe s'est réuni les 5 et 6 septembre 2001 au Maroc. La construction de l'Union du Maghreb arabe a été un choix stratégique pour l'Algérie.

La gravité de la situation internationale - les événements du 11 septembre 2001 et la lutte internationale contre le terrorisme

En réponse aux questions posées par la délégation européenne, les autorités algériennes ont souligné leur attachement à la lutte contre le terrorisme. L'Algérie a souffert et souffre encore du terrorisme. La délégation s'est vu rappeler que l'Algérie a préconisé à maintes reprises la conduite d'une coopération internationale en matière de lutte contre le terrorisme. Il importe cependant que l'Europe et les Etats-Unis exploitent toutes les occasions pour souligner que le terrorisme affecte tous les pays et que les actions actuellement menées ne visent pas spécifiquement les pays musulmans. Les autorités algériennes forment l'espoir d'un renforcement de la coopération internationale dans les domaines de la police et de la justice. L'idée que le terrorisme est une forme légitime d'opposition, défendue dans certains milieux occidentaux, a été jugée erronée et inacceptable. Il est déplorable que les pays occidentaux aient dû subir le choc de la catastrophe du World Trade Center pour en prendre conscience. Les effets des événements du 11 septembre sur l'économie mondiale et, partant, sur l'économie algérienne se font déjà sentir.

Discussions économiques avec les membres du gouvernement algérien ainsi qu'avec la présidence et des membres de la commission des Affaires étrangères du Parlement algérien

Situation économique générale

Au cours de discussions conduites avec le ministre algérien des Finances, la délégation a appris que l'économie algérienne se trouve dans une situation relativement favorable. L'inflation régresse et les indicateurs économiques sont généralement positifs. En revanche, les besoins en logements et en eau sont négligés depuis des années et le chômage reste élevé. Des pressions sociales s'exercent en vue du règlement de ces problèmes. Le gouvernement a dès lors établi un plan triennal complétant un budget annuel de 7 milliards de dollars. On espère que des résultats appréciables seront atteints d'ici la fin de l'année. Pour résoudre les problèmes sociaux qui accablent l'Algérie, il est nécessaire de garantir une meilleure gestion financière, la transparence et une concurrence équitable. Ces ambitions se fondent sur des programmes réels qui bénéficient de l'aide et de la coopération de l'UE. La mise en œuvre des projets relevant du programme MEDA 1 s'est heurtée à des difficultés ; on espère toutefois que le crédit de 250 millions d'euros mis à disposition va être utilisé. Le ministre des Finances a informé la délégation que la seconde

tranche de l'aide à la restructuration proposée par l'UE peut être versée, maintenant que la libéralisation du commerce extérieur a été accomplie. Cela représente un total de 65 millions d'euros. La délégation a été informée que si l'Algérie se félicite des progrès réalisés dans le cadre des négociations sur l'accord d'association UE/Algérie, les entreprises algériennes redoutent la concurrence européenne ; 65% des entreprises sont maintenants privatisées.

Revitalisation de l'Union du Maghreb arabe

À plusieurs occasions, la délégation européenne a souligné l'importance de mesures concrètes pour construire l'Union du Maghreb arabe. Elle a rappelé que, dans le contexte de l'économie mondiale, le nationalisme et l'indépendance doivent céder la place à l'interdépendance. L'exemple de l'Union européenne qui parvient avec succès à éviter les conflits, qui crée la prospérité et qui reconnaît et favorise les différences culturelles au sein de l'Union, a souvent été cité. Le ministre algérien chargé de la réforme économique a souligné l'intérêt que son pays accorde à la construction de l'Union du Maghreb arabe. La situation dans les pays du Maghreb est quelque peu différente de celle qui prévaut en Europe, mais il est nécessaire, à l'évidence, de construire une Union qui constituera un partenaire plus fort pour l'UE. Il a souligné que le Président Bouteflika a promis d'œuvrer en faveur de réformes constitutionnelles qui permettraient la reconnaissance des différences nationales et culturelles. L'investissement transfrontalier est maintenant possible et les réformes économiques commencent à produire des effets ; le secteur privé pourrait par conséquent jouer un rôle significatif dans la construction de l'Union du Maghreb arabe. Malgré la récente relance de l'Union du Maghreb arabe, de fortes divergences subsistent avec le Maroc. Les citoyens algériens restent soumis à l'obligation de visa pour se rendre au Maroc et les frontières restent en fait fermées. Cette situation a de graves incidences sur l'économie marocaine car 3 millions d'Algériens avaient coutume de se rendre au Maroc chaque année et le gouvernement marocain souhaite atténuer les effets de cette situation. C'est pourquoi des rencontres ministérielles sont tenues pour aborder ces problèmes, et la question du Sahara occidental ne saurait faire obstacle au progrès.

3.1.2. Echanges de vues politiques avec des représentants du Front Polisario et de la MINURSO à Tindouf

À son arrivée à Tindouf, la délégation a rencontré le représentant permanent de la mission des Nations unies Minurso, qui lui a expliqué quelle était la situation sur place. Selon lui, la MINURSO a manifestement mené à bien l'intégralité de sa mission en établissant une liste des personnes qui auront le droit de voter lors du référendum proposé. Celle-ci comprend les noms d'environ 85 000 électeurs. Toutefois, le dépôt de 120 000 recours par les citoyens marocains constitue, de toute évidence, un obstacle destiné à retarder indéfiniment l'organisation de ce référendum. La visite effectuée, la même semaine, par le roi Mohamed VI à Lâayoune, et la signature d'accords entre l'administration marocaine, qui n'avait ni mandat, ni autorisation pour accomplir cette tâche, et des compagnies pétrolières françaises et américaines autorisant cellesci à prospecter la région, démontrent clairement la souveraineté de facto qu'exerce le Maroc sur le Sahara occidental, au mépris total du droit international. Selon le représentant, le mandat de la Minurso sera étendu au-delà de la date limite du 30 novembre 2001, car agir d'une autre façon ne ferait, en effet, qu'exacerber une situation déjà explosive. Cependant, le nombre de ses employés, qui a déjà été réduit, ne sera pas augmenté.

Tous les orateurs politiques et les habitants des camps de réfugiés rencontrés rejettent clairement l'accord-cadre proposé par M. Baker. La population sahraouie soutient unanimement la volonté indéfectible de ses chefs politiques de ne pas accepter l'accord-cadre. Il a été nécessaire d'organiser le référendum promis sans autre report injustifié. La délégation européenne a tenté,

lors de ses discussions avec les chefs politiques de la population sahraouie, d'engager un débat sur les solutions qui pourraient permettre à la situation de se réchauffer. Tous ont accepté l'idée que, si une solution devait être trouvée, alors elle devrait convenir aux deux parties. Il serait nécessaire, en particulier, de garantir que la monarchie marocaine ne serait ni déstabilisée, ni humiliée, si le référendum devait mener à un appel à l'indépendance totale. Les chefs politiques sahraouis ont souligné qu'ils comprenaient ce problème et ont fait remarquer que même s'ils obtenaient l'indépendance, de bonnes relations avec le Maroc constitueraient une condition sine qua non du développement économique et politique de tous les Etats sahraouis. C'est dans cette optique et dans l'espoir de donner matière à réflexion aux chefs sahraouis que la délégation européenne a proposé un certain nombre d'idées, allant du soutien d'une version modifiée de l'accord-cadre proposé, qui conférerait au Sahara occidental une réelle autonomie, à l'idée d'une monarchie constitutionnelle fondée sur la monarchie marocaine. Celle-ci s'inspirerait du modèle de la monarchie britannique qui, tout en englobant la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et d'autres Etats, autorisait ces pays à être entièrement indépendants.

Tous sont convenus que la poursuite du statu quo était inacceptable, et le président de la délégation européenne a souligné, à maintes reprises, la nécessité d'assurer l'avenir de la jeunesse sahraouie. Comme l'ont fait remarquer les Européens, une génération a été sacrifiée ces vingt-six dernières années. L'idée que le sacrifice était préférable à la capitulation est partagée par tous les membres de la société sahraouie et supportée par les dirigeants politiques. Au cours de discussions avec les plus hauts fonctionnaires du pouvoir exécutif, la France et les Etats-Unis ont été fortement critiqués parce qu'ils autorisaient des compagnies pétrolières publiques ou privées à signer des contrats avec les autorités marocaines, violant ainsi le droit international de manière manifeste.

Echanges de vues économiques et sociaux avec les dirigeants et le peuple sahraouis

Pendant son séjour dans les camps de réfugiés, la délégation a eu l'occasion de voir comment le peuple sahraoui s'est organisé en dépit d'un manque total de ressources. Ce sont des femmes sahraouies qui, jouant un rôle important dans l'organisation de la société sahraouie, assument la majeure partie de la responsabilité de la gestion des camps, la distribution de la nourriture, l'installation d'écoles et d'hôpitaux, et la direction de commissions et d'associations. Malgré le manque des produits de première nécessité, l'enthousiasme et l'énergie dont font preuve les professeurs, médecins et infirmières sahraouis dans leur travail ont impressionné la délégation européenne. Les résultats obtenus au niveau de l'enseignement secondaire et universitaire lui ont semblé tout aussi impressionnants.

L'économie sahraouie est virtuellement inexistante en raison de la situation dans les camps et du manque d'eau potable. Des tentatives ont été faites en vue de développer des petites propriétés terriennes qui produiraient des tomates et d'autres légumes, mais elles ont rencontré divers degrés de réussite, une production de ce type étant loin de couvrir les besoins. C'est pourquoi les camps de réfugiés survivent grâce à l'aide humanitaire. Une discussion avec les ONG européennes et algériennes travaillant dans les camps a fait apparaître que l'aide alimentaire attribuée par le programme alimentaire mondial avait été progressivement réduite, les pays donateurs considérant que la situation des réfugiés au Sahara occidental durait depuis trop longtemps. L'attention de la délégation a également été attirée sur le fait que le Maroc, siégeant au conseil d'administration du programme alimentaire mondial, pourrait bien influencer les décisions concernant l'aide octroyée au peuple sahraoui. Nombre des orateurs représentant les ONG ont partagé la crainte, exprimée par les représentants politiques sahraouis, que la réduction de l'aide soit une forme de pression politique destinée à forcer le peuple sahraoui à accepter l'accord-cadre de compromis. Ils ont cependant fait remarquer qu'il était peu probable que ceci

mène au résultat escompté. Le programme ECHO de la Commission européenne a dû augmenter son aide en raison de la réduction de celle octroyée par le programme alimentaire mondial. En effet, la délégation a noté que la situation dans les camps de réfugiés serait insoutenable sans une aide octroyée par le programme ECHO.

Comme il est mentionné ci-dessus, les femmes jouent un rôle important dans l'organisation de la société sahraouie. De plus, aucune différence n'est faite entre filles et garçons en ce qui concerne l'enseignement. Plus de 65 % de la population a reçu une éducation de niveau secondaire au moins. Pourtant, la délégation n'a pas été en mesure de rencontrer de femmes occupant des postes politiques importants au sein du gouvernement sahraoui ou du Polisario.

3.2. Lâayoune et à Rabat (11-15 février 2002)

3.2.1. Discussions politiques avec les autorités et les élus locaux à Lâayoune ainsi qu'avec des ONG

La position marocaine sur le Sahara occidental

Souveraineté, droit et coutume

M. Hamid CHABAR, Gouverneur chargé de la coordination avec la MINURSO, a tenu à rappeler aux membres de la délégation l'appartenance et l'allégeance historique du territoire du Sahara occidental, berceau de la dynastie alaouite, au Maroc. Selon les dires des représentants marocains, les principes du droit international ont été bafoués et manipulés au lendemain de la décolonisation. Or la souveraineté du Maroc avait alors été reconnue par l'ONU.

Sur le terrain

Les représentants de la MINURSO sur place ont insisté sur le futur "ouvert" du territoire. Des deux côtés du BERM, muraille de Chine en plein désert entre le Maroc et l'Algérie, les forces armées se regardent en chiens de faïence, sans qu'une opération militaire d'envergure ne soit toutefois envisageable. Les règles de survol du territoire sont clairement définies par les récents accords militaires.

Recensement et identification

L'impasse actuelle serait due essentiellement aux problèmes d'identification du corps électoral, préalable au référendum qui a été programmé. Le Maroc assure ne pas bloquer le processus d'identification et, dénonçant les pressions exercées par le Polisario sur les individus, déplore les nombreux dérapages occasionnés dans le cadre de la procédure des 'témoignages concordants'. On reproche au recensement de 1974, qui sert de point de départ, d'avoir été très largement faussé, en raison de sa limitation aux zones urbaines et à certaines catégories démographiques. Outre le caractère approximatif des méthodes statistiques employées, ce recensement aurait été mené après une période de sécheresse qui aurait poussé nombre de sahraouis à migrer vers le Nord.

D'après l'enregistrement effectué par la MINURSO, 243.625 électeurs potentiels ont été identifiés (au Sahara occidental, au Maroc, en Algérie et en Mauritanie), selon cinq critères. 198.469 d'entre eux ont été formellement identifiés et 86.383 ont été déclarés éligibles. Par ailleurs, 130.000 individus ont fait appel (90% viennent du Maroc). Le rôle de la MINURSO ne se limite pas à l'archivage et comporte un volet civil qui consiste à assister et protéger les

centres d'activité de la commission des identifications, afin d'assurer la sécurité et la confiance des individus qui s'y rendent. Cependant, la MINURSO ne dispose pas d'un mandat de protection des droits de l'homme.

L'action des autorités marocaines au Sahara occidental

Logement et infrastructures

Concernant le contraste, soulevé par les membres de la délégation, entre des résidences vétustes et surpeuplées en ville et des constructions neuves, mais vides, à la périphérie, les autorités locales ont expliqué que ces dernières avaient été bâties en prévision du retour des sahraouis en exil dans les camps de Tindouf en Algérie. L'accent fut mis également sur les investissements considérables du Maroc dans la région en matière d'infrastructures et d'habitat. D'après le Wali, la fourniture d'eau courante et d'électricité au Sahara est plus élevée que la moyenne nationale. En outre, un véritable programme de développement socio-économique aurait été engagé.

Certaines ONG auditionnées ont dénoncé le peu d'empressement du Maroc à développer la région en faveur des ressortissants sahraouis. Ainsi les travailleurs sahraouis seraient-ils systématiquement écartés des industries et activités génératrices de richesses, telles la pêche ou le phosphate.

Prisons

Les autorités marocaines admettent un sureffectif carcéral à Lâayoune, tout en insistant sur le fait qu'il s'agit uniquement de prisonniers de droit commun.

Droits de l'homme

Il ressort des entretiens avec les ONG sahraouies non autorisées (Forum vérité et justice ; comité de coordination des arrestations arbitraires et des disparitions forcées ; le comité des familles disparues ; les retraités de Fos-Bucraa) que les atteintes aux droits de l'homme par les autorités locales sont nombreuses et répétées. Les intervenants ont déploré le délit d'opinion, l'absence de toute liberté d'expression, ainsi que les exactions et violences perpétrées par les forces de police sur les individus (photos et cassettes à l'appui). La situation au Sahara serait proche de celle observée par le passé en Amérique du Sud et en Afrique du Sud. Avant l'arrivée de la délégation du Parlement européen, les rues de Lâayoune auraient été soigneusement vidées des forces de police qui y patrouillent habituellement. Les autorités marocaines sont accusées d'avoir privé nombre d'individus sahraouis de leur passeport sans motif. Les ONG présentes n'ont pas caché leur vive inquiétude quant aux conséquences éventuelles de leur rencontre avec les députés. Enfin, la MINURSO est accusée de négliger les droits de l'homme, se contentant de veiller au respect du cessez-le-feu.

Les élus locaux et le préfet (wali) ont tenu à faire savoir que la sécurité prévalait à Lâayoune, mais que les libertés individuelles étaient respectées. Les nombreuses paraboles de télévision en seraient le meilleur exemple.

Quels projets pour le Sahara occidental?

L'autonomie interne comme troisième voie?

Face au plan Baker, les réactions sont partagées. Appelant de ses vœux une solution pacifique au conflit, l'ambassadeur de l'OUA auprès de la MINURSO a affirmé qu'une majorité de membres de cette organisation n'approuverait pas le plan Baker, car ce dernier ne respecte pas le principe d'autodétermination des peuples cher à l'Afrique. L'OUA tient à rester impartiale, et insiste sur le caractère bénéfique d'une contribution européenne à la résolution du conflit.

Pour les ONG sahraouies, le territoire appartient de droit au peuple sahraoui et la solution passe par un référendum sous l'égide de l'ONU, donc par l'autodétermination. Selon les représentants présents, la société sahraouie se distingue des sociétés algérienne, marocaine ou mauritanienne, mais elle ne peut, pour l'heure, exister librement. Le Royaume du Maroc ne saurait offrir suffisamment de garanties démocratiques en cas de troisième voie préconisant une autonomie interne.

Marocanité du Sahara

Les discussions avec d'autres ONG (Association des victimes et des parents des prisonniers du Polisario; Association de regroupement des familles sahraouies; Association pour la renaissance féminine; Horizon sensibilisation et développement) ont montré un attachement prononcé à une présence marocaine forte au Sahara occidental. Plusieurs anciennes victimes du Polisario ont dénoncé les pressions et les exactions qui ont cours dans les camps du Polisario: tortures, assassinats, absence de libertés individuelles (photos à l'appui). Reconnaissant que les atteintes aux droits de l'homme existent au Maroc, les représentants de ces ONG ont insisté sur les progrès politiques et sociaux en cours dans le pays. Les familles sont éclatées; il s'agit de mettre un terme à cette situation. La majorité des sahraouis a vécu au Maroc sans jamais vouloir en partir, les intérêts des sahraouis sont au Maroc. Les intervenants présents rejettent l'idée d'un référendum et demandent à ce que le conflit soit tranché "avec la tête plutôt qu'avec le cœur". Une troisième voie à l'intérieur du Maroc et tenant compte des spécificités culturelles du Sahara serait nécessaire.

3.2.2. Discussions politiques à Rabat avec le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères, le ministre de l'intérieur, le ministre des droits de l'homme, ainsi que le président de la Chambre des conseillers et avec des membres de la Chambre des représentants

Les progrès démocratiques du Maroc

Les interlocuteurs rencontrés à Rabat ont tous insisté sur la volonté de transparence et de démocratie qui se manifeste dans le pays. Les autorités marocaines se disent soucieuses de partager et d'appliquer les valeurs démocratiques et de respecter les droits de l'homme, et ce malgré les moments de turbulences et les bavures malencontreuses. Les prisonniers politiques ont été libérés, et l'alternance politique a pu se concrétiser. Les victimes ont été dédommagées.

Le Sahara occidental ne constitue pas une situation d'exception. Le climat politique y est le même qu'à Rabat. Selon les ministres, il s'agit d'un drame humanitaire qui a pour origine un problème entre le Maroc et l'Algérie. Cette dernière aurait une position des plus ambiguës ; les députés marocains exhortent leurs homologues européens à veiller à ce que l'Algérie respecte les conventions internationales et libère au plus vite les prisonniers marocains. Le Maroc

souhaiterait aboutir à un accord au plus vite, car la question du Sahara constitue un handicap international important. Une médiation européenne pourrait être bénéfique ; le Maroc affirme être ouvert au dialogue avec l'Algérie.

La fermeté quant à la marocanité du Sahara reste de mise

La véritable révolution institutionnelle en cours consiste à opérer une régionalisation du Royaume, par un transfert important de prérogatives du pouvoir central vers les seize régions. Il s'agira ensuite d'élargir cette décentralisation. Les walis ont 45 jours pour mettre en place de nouvelles structures régionales.

Tous réaffirment l'appartenance historique du territoire sahraoui au Maroc. Il s'agit d'un ciment national, d'une question sacrée, d'un véritable consensus politique national. La position marocaine à ce sujet ne bougera pas. Tous acceptent le principe d'une solution politique dans le cadre de l'ONU, et souhaitent que les populations des régions concernées gèrent leurs affaires, ce qui suppose une régionalisation.

4. CONCLUSIONS DE LA DELEGATION¹

Le problème sahraoui dure depuis près de vingt-sept années. Il ne peut être compris et ne peut trouver de solution que si on le situe dans le temps, et si l'on tient compte de sa durée.

C'est en 1975 qu'un accord entre l'Espagne, le Maroc et la Mauritanie stipule la fin de la présence espagnole et le partage de territoire entre le Maroc et la Mauritanie. En octobre de la même année le tribunal de Haye a établi que le principe de l'autodétermination devait être appliqué au Sahara. C'est pourquoi, en février 1976 le Front Polisario, soutenu par l'Algérie, dénonça cet accord et proclama « la République arabe sahraouie démocratique ».

4.1 Origines du conflit

Celui-ci se situe parmi les combats pour l'indépendance qui ont eu lieu dans les années 50, 60 et 70, et qui étaient considérés comme un moyen de se libérer des structures coloniales et/ou dictatoriales. A cet égard, le continent africain ne manque pas d'exemples, comme c'est d'ailleurs le cas pour d'autres continents.

La situation du Sahara occidental témoigne d'une évolution « classique » que l'on peut, très schématiquement, résumer ainsi :

- Domination étrangère exercée par la puissance coloniale espagnole sur le Rio de Oro.
- Les Sahraouis, notamment de jeunes étudiants sensibles aux idées d'indépendance, s'associent au sein du Front Polisario et combattent la puissance occupante espagnole.
- Celle-ci se retire.

- Le Maroc, considérant ses liens historiques avec le Sahara occidental, s'installe, et en conséquence de la Marche Verte occupe le territoire du Sahara Occidental.

- Le Maroc, dont le régime à l'époque n'est guère démocratique, refuse toute négociation avec les Sahraouis et n'hésite pas à employer des moyens de pression et de répression.

¹ Les conclusions de la délégation ont été adoptées avec deux abstentions et une voix contre. Mme Eriksson (GUE/NGL) n'a pu adhérer aux conclusions et a élaboré son propre rapport.

- Après une confrontation armée qui a duré plus d'une dizaine d'années et qui a fait place aujourd'hui à un cessez-le-feu, le Front Polisario et des Sahraouis, estimés à 170 000, décident de franchir la frontière et s'installent dans les camps de réfugiés près de Tindouf en territoire algérien, avec l'appui et le soutien de l'Algérie.
- Dès 1965, l'ONU était intervenue pour tenter de trouver une solution politique. Ses premières résolutions datant de 1965 et 1966, appellent à une décolonisation et à un référendum accepté, en 1981, par le Maroc. Un plan de règlement présenté par le Secrétaire général en 1990 est suivi par la décision des Nations Unies d'envoyer la MINURSO. Mais les années passent et les obstacles à l'organisation d'un référendum se multiplient. Désormais (v. infra) le nouveau Secrétaire général et son envoyé spécial James Baker semblent renoncer à toute possibilité de référendum, et tentent d'adopter une nouvelle voie qui consisterait à accorder au Sahara une autonomie sous souveraineté marocaine, ce qui a été rejeté par le Front Polisario et l'Algérie. Aussi a-t-on récemment envisagé la possibilité d'un partage du territoire du Sahara entre le Maroc et le Front Polisario, option qui a été rejetée par le gouvernement Alaouite.

Depuis lors, la situation dans les camps n'a guère évolué, et le conflit est resté en l'état. En effet, l'évolution politique au niveau international constatée depuis lors (par exemple la chute du mur de Berlin, l'effondrement de l'Union soviétique et du communisme, l'achèvement de la décolonisation sur le continent africain) et les transformations intérieures intervenues en Algérie et au Maroc, n'ont apparemment pas eu de retombées sur le conflit qui perdure et semble être un reliquat anachronique et non résolu du colonialisme.

C'est un conflit quasiment oublié par la communauté internationale qui, par le biais des Nations Unies, tente de trouver une issue politique, à ce jour sans succès. La principale action concrète en faveur des Sahraouis est l'aide humanitaire venant du PAM, du programme ECHO et des ONG qui s'intéressent à cette situation. Mais l'on voit bien que cette aide humanitaire est de plus en plus aléatoire (ces derniers temps il y eut des retards dans les livraisons de denrées alimentaires PAM), ce qui risque d'accentuer encore la précarité de la vie des Sahraouis.

De ce long conflit, en quelque sorte enlisé dans les sables, la principale victime est évidemment le peuple sahraoui.

4.2 Solutions envisageables

A plusieurs reprises, des solutions ont été proposées. Sans succès. Pour simplifier, on peut se reporter à la dernière déclaration du Secrétaire général des Nations Unies, en date du 19 février 2002, à la suite du rapport de son envoyé personnel James Baker, qui résume les différentes formules qui furent successivement envisagées.

Il n'est pas du ressort de notre délégation de préférer l'une ou l'autre solution et il est indiscutable que seules les Nations Unies ont la légitimité de mettre fin à un conflit si long, à travers les négociations entre les parties, et en tenant compte des principes de droit international. Mais, nous-mêmes, nous pouvons examiner les espaces possibles de négociation qui peuvent soit se référer aux solutions indiquées par les Nations Unies soit envisager d'autres solutions.

Ces différentes formules sont les suivantes :

4.2.1. Le référendum

La première formule consiste à organiser un référendum afin que les Sahraouis puissent choisir leur avenir. Cette formule a évidemment le mérite d'être conforme au grand principe du Droit International Public « du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes ». Elle est soutenue par tous

ceux qui ont combattu pour l'autodétermination et l'indépendance de tous les peuples dans le monde. La formule du référendum fut officiellement acceptée dans le plan de paix conclu en 1990. Les Nations Unies furent chargées d'organiser le référendum mais se sont heurtées à des obstacles insurmontables. L'ONU s'est employée depuis plus de dix ans à établir les listes électorales. Techniquement elle a effectué le travail : en janvier 2000 elle a présenté une liste provisoire de 86 383 électeurs. Mais près de 133 000 objections ont été formulées dont 90 % de la part du Maroc.

M. James Baker et le Secrétaire général Kofi Annan semblent conclure à l'existence d'énormes difficultés pour organiser aujourd'hui un tel référendum. Ce ne peut être qu'une vive déception pour les Sahraouis et pour tous ceux qui sont très attachés au principe d'autodétermination.

Notre délégation considère que le référendum ne doit pas être abandonné. Mais, vu les circonstances, nous craignons qu'il ne puisse être organisé ab initio et sur la simple alternative « indépendance ou annexion », mais après qu'aura été négocié, et accepté, un accord politique par les dirigeants de toutes les parties. C'est sur le texte de cet accord politique préalable que les électeurs pourront se prononcer en l'acceptant ou en le rejetant. Ainsi la solution finale devra bien être soumise à un référendum de la population intéressée sur la base de listes électorales établies par la Minurso.

4.2.2. Projet d'Accord-cadre

La seconde formule a été proposée par M. James Baker dans son document du 20 juin 2001, et confirmée dans le rapport du Secrétaire général Koffi Annan du 19 février 2002. Il s'agit d'un projet d'Accord-cadre qui cherche à concilier la reconnaissance de l'intégrité du territoire marocain et une large autonomie reconnue aux Sahraouis sur ce territoire.

En résumé, ce projet d'Accord-cadre prévoit les dispositions suivantes :

- La population du Sahara obtient une autonomie dans les matières suivantes : budget, fiscalité régionale, sécurité intérieure, culture, éducation, commerce, transports, agriculture, mines, pêche, etc.
- Le Maroc est compétent en matière de politiques extérieure, de défense, monétaire et douanière, etc.
- Le pouvoir exécutif est confié à un conseil exécutif pour une période de quatre ans, les membres sont choisis par les personnes figurant sur la liste établie par les Nations Unies le 30.12.1999.
- Au terme d'une période de cinq ans, un référendum est organisé sur le statut du Sahara occidental, auquel peuvent participer ceux qui auront résidé habituellement dans le Sahara occidental, au moins un an avant la tenue du scrutin.

Ce projet d'Accord-cadre a reçu un accueil favorable du Maroc. Mais il a été rejeté par le Front Polisario et l'Algérie.

Pour notre part, nous considérons que ce projet d'Accord-cadre doit naturellement être pris en considération et qu'il peut constituer l'une des bases d'une véritable négociation entre les parties. Mais ce ne peut être la base exclusive de la négociation. En effet, d'autres éléments doivent être pris en compte. Il en est ainsi de l'évolution de la population vivant au Sahara occidental. Durant les deux dernières décennies, une population marocaine est venue s'installer dans la région de Lâayoune et constitue aujourd'hui une large majorité face à la population

Sahraoui. D'autre part, le Front Polisario ne pourrait pas devenir une force politique dans le cadre d'une éventuelle autonomie sahraoui, sans une modification de la constitution marocaine, qui exige des partis une portée nationale (marocaine).

Si l'on travaille pour une solution durable, sans que cela provoque déstabilisation et souffrance, il sera nécessaire que toutes les parties soient écoutées et acceptent la solution en sachant que chacune devra renoncer à quelque chose. Il serait illusoire de s'accommoder d'une solution déséquilibrée qui favoriserait l'une ou l'autre partie. Ce déséquilibre ne pourrait qu'engendrer des conflits ultérieurs. Et il n'est pas évident qu'une formule de simple régionalisation permette une harmonieuse cohabitation entre population marocaine et population sahraouie sur le territoire du Sahara occidental.

De même, pour restaurer un climat de confiance fortement détérioré par les mesures de répression marocaines pendant les années de plomb, il faudrait des garanties réelles montrant clairement que le passé est révolu et que la page est tournée par un acte de volonté lucide des uns et des autres.

4.2.3. La division du Sahara occidental

Cette proposition fait partie des solutions envisagées dans le rapport de M. Baker. Le territoire serait divisé en deux parties.

Cette formule apparemment simple recèle en fait de multiples difficultés.

Couper en deux le territoire du Sahara occidental pourrait créer des difficultés considérables. En tout cas, il revient au Conseil de Sécurité des Nations Unies de prendre en considération cette hypothèse, si d'autres solutions se révèlent impossibles par manque de consensus.

4.2.4. Le désengagement des Nations unies et le choix du statu quo

Le rapport du Secrétaire général du 19 février envisage une quatrième solution : découragé et après avoir rappelé que le conflit leur a déjà coûté 500 millions de dollars, il songe à retirer les Nations Unies, et notamment la présence de la MINURSO.

En fait, derrière cette hypothèse, est posée la question – non formulée directement par M. Kofi Annan – du statu quo. Faut-il laisser la situation en l'état ? Ce conflit a déjà duré 26 années. Le statu quo est, aussi surprenant que cela puisse paraître à certains observateurs, une incontestable tentation :

- Ce « vieux » conflit, en pratique, ne gêne pas la communauté internationale, par ailleurs sollicitée sur d'autres terrains (Palestine, Balkans, Afghanistan ...). Envoyer seulement de l'aide humanitaire ne coûte pas très cher. On peut continuer sans grand inconvénient.
- Le Maroc peut attendre. En fait, le temps joue pour lui car, au fil des années, il a pu et su consolider sa présence sur le territoire du Sahara occidental.
- L'Algérie a toutes les raisons de considérer que la persistance de ce conflit lui donne en mains un moyen de pression sur son voisin marocain, tout en lui conservant le rôle de défenseur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Récemment, à la suite d'une visite dans le camp de Tindouf, le Président Bouteflika a réaffirmé que « la lutte du peuple sahraoui mène à la victoire » et que « l'Algérie ne saurait admettre le fait accompli quelles qu'en soient la forme et l'origine ».
- Dans les camps sahraouis eux-mêmes des habitudes se sont sans doute créées qui font que vaille que vaille on pourrait s'accommoder du statu quo qui présente l'avantage d'éviter de bouger et de choisir.

En définitive le statu quo permet aux différents protagonistes de rester fermement et sans concession sur les principes qu'ils défendent depuis le début. Les uns affirment et réaffirment le principe fondamental du droit des peuples à choisir leur destin. Les autres affirment avec la même force le principe d'intégrité territoriale et les liens historiques. Chacun défend de grands et nobles principes, et campe sur ses positions. Mais la conséquence qui résulte de la seule réaffirmation des principes est le blocage. Depuis 26 ans, la démonstration en a été faite. Or le blocage, autrement dit le statu quo, nous semble une tentation que nous devons savoir repousser pour les raisons suivantes :

- D'abord pour des raisons humanitaires. Dans les camps de Tindouf, la population sahraouie vit dans des conditions très dures. Certes ces personnes font preuve d'une dignité et d'un courage admirables. Mais la pauvreté est évidente (alimentation insuffisante et déséquilibrée, soins médicaux insuffisants). L'eau, tous les aliments, tous les médicaments viennent de l'aide internationale. Rien ne peut être produit sur place; il en résulte une situation de dépendance démoralisante et malsaine quand elle dure trop longtemps.
- On ne peut ignorer le drame de familles divisées. En fait les camps ont été peuplés de Sahraouis qui ont rompu avec le reste de leur famille resté au Sahara Occidental ou au Maroc, non seulement dans le Sud, mais aussi dans le Nord, à Rabat ou ailleurs. Ces séparations ont laissé des traces douloureuses, et continueront à provoquer des drames familiaux. Il serait pour cette raison nécessaire d'adopter des mesures qui favoriseraient les contacts et des relations stables entre ces groupes aujourd'hui divisés.
- Par ailleurs, on ne peut oublier les prisonniers qui sont encore sans explication dans les prisons à cause de la persistance du conflit :
 - 1362 prisonniers de guerre marocains sont encore en détention dans les camps de Tindouf.
 - Dans la partie marocaine, des arrestations ont eu lieu. Il semble que, aujourd'hui, les prisonniers politiques aient été relâchés, mais les souvenirs restent. Il demeure aussi des incidents, par exemple des arrestations de manifestants lors de la visite du Roi Mohammed VI à Smara en novembre 2001.
- Sur le plan politique, la persistance du conflit présente de sérieux inconvénients:
 - Ce conflit est à la fois l'une des conséquences et l'une des causes des mauvaises relations entre le Maroc et l'Algérie et a aussi provoqué le gel de l'activité de l'Union du Maghreb arabe ces dernières années. Or on ne peut que souhaiter une amélioration de ces relations dans l'intérêt des deux pays.
 - De bonnes relations algéro-marocaines sont un préalable nécessaire au développement d'une véritable coopération entre l'Union européenne et le Maghreb. Or ce sujet est en pleine actualité. Nous sommes convaincus qu'à long terme un avenir dans la prospérité et la liberté dans la région ne peut être assuré qu'à condition que les pays s'associent et favorisent l'intégration régionale (cf., entre autres documents, le rapport parlementaire européen de MM. Morillon et Cohn-Bendit, et les conclusions du Conseil européen de Barcelone des 15 et 16 mars 2002).

En définitive, notre délégation, tout en étant consciente des tentations en faveur du statu quo, estime urgente une solution politique à ce conflit.

Nous pensons que cette solution politique ne peut être qu'un compromis sur la base de départ des propositions contenues dans le Rapport du Secrétaire Général des Nations Unies de

février 2002. Mais ce compromis devra faire l'objet d'un accord entre toutes les parties concernées ; et pour ce faire il devra tenir compte d'éléments qui ne sont pas développés dans le rapport du Secrétaire Général, tels que le poids du passé, des craintes et des méfiances, et il devra prévoir les moyens capables de créer un climat de véritable confiance. C'est pourquoi le processus permettant d'élaborer une solution a au moins autant d'importance que la solution elle-même

4.3 Que pouvons-nous faire ?

La question s'adresse au Parlement européen, mais aussi à l'Union européenne tout entière (le Conseil et son Haut Représentant, la Commission).

Bien évidemment, toute action de l'Union européenne doit s'encadrer dans les efforts des Nations Unies auxquelles a été confiée la gestion de ce conflit.

Mais force est de constater que les Nations Unies semblent découragées jusqu'à envisager leur désengagement. C'est pourquoi nous avons, à plusieurs reprises, au cours de notre mission, reçu des sollicitations adressées à l'Union ou à ses Etats membres. La question se pose à nous aujourd'hui de savoir si, par quelques initiatives de notre part, nous ne pouvons pas contribuer à débloquer la situation.

Pour ce faire, il semble nécessaire de nouer ou renouer d'abord le dialogue, ensuite des négociations, entre les différentes parties Front Polisario, Maroc, Algérie.

Le rôle des Européens pourrait être celui d'encourager et faciliter ces dialogues puis ces négociations. C'est un rôle de « facilitateur » ou de « médiateur » qui implique une bonne connaissance du passé, une juste appréciation des positions des différents protagonistes, des idées claires sur le but à atteindre, et surtout une bonne compréhension de l'état psychologique de milliers de personnes marquées par des souffrances de plusieurs années mais conscientes de se battre pour des principes fondamentaux et nobles.

Tout d'abord le Parlement européen demande que le Conseil, (son Haut Représentant) et la Commission dans le cadre de leurs compétences en politique étrangère et de sécurité, tout en respectant les prérogatives des Nations Unies, jouent un rôle plus actif et assument leurs responsabilités dans ce conflit qui n'a que trop duré.

En ce qui le concerne, le Parlement peut organiser des rencontres avec des représentants des parties concernées, non seulement des rencontres bilatérales, mais des rencontres multilatérales, afin d'encourager le dialogue mutuel entre les parties.

Pour faciliter ce travail, le Parlement peut confier à sa Commission des Affaires Etrangères et à sa Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'UMA, le soin d'organiser ces rencontres, de multiplier les explications, voire les pressions auprès des différentes parties au conflit.

Ce suivi impliquerait que la Commission des Affaires Etrangères et la Délégation Maghreb travaillent en étroite liaison avec le Haut Représentant du Conseil et le Commissaire en charge des relations extérieures, ainsi qu'avec le Secrétaire Général des Nations-Unies et son, ou ses, envoyés spéciaux, sans oublier les indispensables contacts avec les pays membres afin d'assurer une action cohérente des Européens.

Enfin, l'Union européenne devrait utiliser les moyens dont elle dispose pour poursuivre les aides humanitaires si nécessaires et contribuer au développement des pays de la région et en particulier au Sahara occidental.

0

0 0

Face au conflit du Sahara occidental, vieux de plus de 26 années, on est partagé entre l'horreur devant tant de souffrances, l'admiration devant tant de détermination, la surprise devant la longueur de ce conflit, et la tentation du découragement.

Cette tentation du découragement et finalement du statu quo, est d'autant plus forte que cela peut sembler la seule façon de rester fidèle à des principes fondamentaux tels que le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ou l'intégrité territoriale et le principe de souveraineté.

Pour ne pas transiger, on choisit de ne pas bouger.

Notre délégation, en conscience, estime que dans cette affaire, l'immobilisme serait une faute et que nous devons agir en concentrant nos efforts pour trouver et faire accepter un compromis bien équilibré, qui permette à tous ceux qui ont consacré 26 ans de leur vie à une cause de trouver une solution digne de leur espérance et qui permette également de développer une véritable communauté maghrébine d'Etats.

Visite Algérie [Alger et Tindouf] - du 28 octobre au 2 novembre 2001 -

PROGRAMME

Samedi, 27 octobre	
15.00	Réunion du Secrétariat de la délégation avec le Secrétariat du Ministère des Affaires Etrangères algérien
16.30	Réunion du Secrétariat de la délégation du Parlement européen avec le chef de la délégation de la Commission Délégation de la Commission européenne 15, chemin Poirson, El-Biar Tel. +213-21-923640 Fax. +213-12-923681

Dimanche, 28 octobre

Arrivées individuelles des membres de la délégation à Alger et transfert à *l'hôtel El-Djazair (ex St George)*24, Avenue Souidani Boudjemaa
Tel. +213-21-591000 - 601000
Fax. +213-21-66113 à 66115

Dîner offert par Mme Lalumière, Présidente de la Délégation Sahara occidental avec la participation des Ambassadeurs de l'Union européenne et du Chef de la délégation de la Commission européenne *l'hôtel El-Djazair*Salon des Ambassadeurs

Lundi, 29 octobre	
09.45	Départ
10.00	Audience avec le Ministre de la participation et de la coordination des réformes, M. Noureddine Boukrouh
11.00	Visite du Monument des Martyres
12.30	Retour à l'hôtel
	Déjeuner libre

14.00	Départ pour l'Assemblée Nationale
14.30	L'Assemblée Populaire Nationale et la Commission des Affaires Etrangères
16.00	Rencontre avec le Président Conseil Nation M. Mohamed Cherif Messadia
17.00	Départ pour le Ministère des Affaires Etrangères
17.30	Audience avec le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, M Abdelaziz Belkhadem
18.30	Audience avec le Ministre de la Justice M Ahmed Ouyahi
20.15	Départ
20.30	Dîner offert par le Président de la Commission des Affaires Etrangères de l'Assemblée Nationale Si Afif Abdelhamid Restaurant Moncada Parc zoologique

Mardi, 30 octobre	
08.30	Départ
08.45	Audience avec le Ministre des finances, M Mourad Medeleci
09.45	Visite du Palais Bastion 23 (Ancien palais de l'époque Ottomane)
11.00	Président de l'Assemblée Populaire Nationale, M Abdelkader Bensalah
12.00	Retour à l'hôtel
13.00	Départ pour l'aéroport
15.00	Départ d'Alger vers Tindouf (vol AH 6148 - Air Algérie)
17.30	Arrivée à Tindouf
18.00	Briefing avec MINURSO
20.30	Dîner avec le Premier Ministre Sahraoui, M. Bucharaya Beyun et discussions politiques
	Hébergement assuré par les autorités sahraouies

Mercredi, 31 octobre		
08.00	Départ	
08.30	Visite du musée militaire	
09.00	Rencontre avec le Président du Croissant Rouge sahraoui	
10.30	Accueil populaire à la Wilaya Smara avec participation massive de groupes organisés (femmes, jeunes et enfants brandissant les couleurs nationales)	
12.00	Rencontre avec les Notables sahraouis	
13.00	Déjeuner avec le Président du Parlement et son Bureau Permanent	
15.00	Rencontre avec la société civile, Association des familles des prisonniers et disparus sahraouis Discussion sur l'expérience de la gestion administrative, l'organisation des camps sahraouis, la distribution alimentaire, etc Union Nationale de la femme sahraouie (AFAPREDESA) Union des Juristes Sahraouis (UJS) Union des Journalistes sahraouis (UPS)	
17.00	Visite du projet agricole régional Centre des handicapés Hôpital régional Ecole régionale	
19.00	Rencontre avec des ONG	
21.00	Arrivée à la Wilaya del Aaiun et Rencontre avec le coordinateur sahraoui et la MINURSO	
22.00	Dîner et veillée folklorique	
	Nuit dans la wilaya (5 tentes)	

Jeudi, 1 novembre	
08.00	Départ pour la Wilaya d'Auserd
09.00	Ouverture officielle de la session d'Automne du Parlement Sahraoui
11.30	Accueil de M. le Président Mohamed Abdelziz et déjeuner
14.20	Départ de Tindouf vers Alger (vol K6 316 – Khalifa airways)
17.55	Arrivée à Alger et transfert à l'hôtel El-Djazair (ex St George) 24, Avenue Souidani Boudjemaa Tel. +213-2-591000 - 601000 Fax. +213-2-66113 à 66115

Vendredi, 2 novembre

08.30 Petit-déjeuner de presse

Retour en Europe de la Délégation du PE

Liste des ministres et des personnalités politiques de premier plan qui ont reçu la délégation à Alger

- M. Noureddine BOUKROUH, ministre chargé de la coordination des réformes
- M. Abdelaziz BELKHADEM, ministre d'État et ministre des Affaires étrangères
- M. Ahmed OUYAHIA, ministre de la Justice
- M. Mourda MEDELCI, ministre des Finances
- M. Mohamed Cherif MESADIA, président du Conseil de la Nation
- M. Abdelkader BENSALAH, président de l'Assemblée nationale populaire
- M. Abdelhamid SI AFIF, président de la commission des affaires étrangères

La délégation a rencontré les personnes suivantes, représentant le pouvoir exécutif et la société civile à Tindouf

- M. Mohamed Abdelaziz, secrétaire général du front Polisario et président de la RASD,
- M. Bouchraya Beyroun, Premier ministre,
- M. Abdelkader Taleb Omar, président du Conseil national,
- M. M'Hamed Khaddad, coordinateur sahraoui avec la MINURSO,
- M. Mohamed Sidatai, ministre conseiller à la Présidence,
- M. Sid El Bechir Wali de Ausserd,
- M. Salem Lebsir, président du Croissant rouge sahraoui,
- M^{me} Mamma Abdelahi, secrétaire générale de l'Union nationale des femmes sahraouies,
- M. Mohamed Fadel Mohamed Mouloud, secrétaire général de l'Union nationale de la jeunesse sahraouie.
- M. Cheibani Abass, secrétaire général de l'Union générale des travailleurs sahraouis.

Liste des participants :

Membres du PE

		Nom	Groupe politique	Pays
Mme	Catherine	LALUMIERE, Présidente	PSE	France
M.	Carlos	BAUTISTA OJEDA	V/ALE	Espagne
Mme	Marianne	ERIKSSON	GUE/NGL	Suède
M.	Jorge S.	HERNÁNDEZ MOLLAR	PPE-DE	Espagne
M.	Philippe	MORILLON	PPE-DE	France
Mme	Pasqualina	NAPOLETANO	PSE	Italie
M.	Raimon	OBIOLS i GERMÀ	PSE	Espagne
Mme	Tokia	SAIFI	PPE-DE	France
M.	Isidoro	SÁNCHEZ GARCÍA	ELDR	Espagne

Abréviations des groupes politiques

PPE-DE: Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates

Européens

PSE: Groupe du Parti des Socialistes européens

ELDR: Groupe du Parti européen des libéraux, démocrates et réformateurs

Verts/ALE: Groupe des Verts/Alliance Libre européenne

GUE/NGL: Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

Liste des participants :

Fonctionnaires

Secrétariat des Délégations Interparlementaires

M Christian CHOPIN Administrateur principal
Mme Claudia SCHWENDENWEIN Assistant administrative

Groupes politiques

MmeBeatriceSCARASCIA MUGNOZZAPPE-DEConseiller politiqueMmeTeresaMOLERESPSEConseiller politique

Interprètes

Mme Maria-Aranzazu ERRO ERRANDONEA Cabine espagnole, chef d'équipe
 M. Matteo TIJSKENS Cabine française

Mme Tina **LUNDBERG** Cabine suédoise

Mme Enan BADAOUI Cabine arabe

Visite à Lâayoune et Rabat - du 11 au 15 février 2002 -

PROGRAMME

Dimanche, 10 fév	rier		
23.25	Arrivée du Secrétariat		
Lundi, 11 février			
20.10	Arrivée individuelle des membres de la délégation à Lâayoune; accueil par les autorités marocaines à l'aéroport de Lâayoune et transfert à L'Hôtel Parador Rue Okba Ibn Nafia 70000 Lâayoune Tél: 212 48 89 28 14 Fax: 212 48 89 09 62		
Mardi, 12 février	•		
09.00	Départ de l'Hôtel		
09.15	Réunion avec M. Hamid CHABAR, Gouverneur chargé de la coordination avec la Minurso <i>Lieu</i>		
10.30	Réunion avec S.E. M. William Lacy SWING, Représentant spécial du Secrétaire Général des Nations Unies (SRSG), et éventuellement avec d'autres représentants de la Minurso <i>Lieu</i>		
11.45-12.15	Réunion avec S.E. M. l'Ambassadeur Ylma TADESSE, Représentant de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) à Lâayoune <i>Lieu</i>		
12.30	Déjeuner offert par le Conseiller Municipal		
14.00	Rencontre avec diverses ONG		
19.00	Réunion avec les élus locaux		
20.00	Dîner offert par les Parlementaires de la région		

Mercredi, 13 février		
08.45	Départ de l'Hôtel	
09.00	Réunion avec les associations de ralliés <i>Lieu</i>	
10.30	Réunion avec M. Abdellatif GUERRAOUI, Wali de Lâayoune <i>Lieu</i>	
12.00	Retour à l'Hôtel Parador	
12.45	Départ de l'Hôtel pour l'aéroport	
14.00	Départ de Lâayoune avec vol AT 992 (Air Maroc)	
15.30	Arrivée à Casablanca	
15.45	Départ de Casablanca en bus	
17.00	Arrivée à Rabat et transfert à L'Hôtel Méridien Tour Hassan 26, rue Chellah Tel: +212 37 23 90 00 Fax: +212 37 73 18 66	
17.50	Départ de l'Hôtel	
18.00	Réunion avec M. Abdelouahed RADI, Président de la Chambre des Représentants	
20.00	Dîner offert par le Président de la Chambre des Représentants, M. RADI	

Jeudi, 14 février	
08.15	Départ de l'Hôtel pour le Ministère des Droits de l'Homme
08.30	Réunion avec M. Mohamed AUJJAR, Ministre des Droits de l'Homme Ministère Chargé des Droits de l'Homme 47, av. Ibn Sina, Agdal
09.30	Réunion avec les membres du groupe de contact avec le Parlement européen La Chambre des Représentants
11.15	Réunion avec M. Mustapha OUKACHA, Président de la Chambre des Conseillers
12.15	Départ pour
12.30	Déjeuner offert par la Présidence de l'Union Européenne, S.E. M. Arias Solgado, Ambassadeur d'Espagne <i>Résidence de l'Ambassadeur</i>
14.30	Départ pour l'Hôtel
15.45	Départ de l'Hôtel
16.00	Rencontre avec M. Abderrahmane YOUSSOUFI, Premier Ministre Cabinet du Premier Ministre Primature, Méchouar Palais Royal
17.00	Rencontre avec M. Mohamed BENAISSA, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération Ministère des Affaires Étrangers et de la Coopération Quartier Administratif
18.00	Rencontre avec M. Driss JETTOU, Ministre de l'Intérieur Ministère de l'Intérieur Ancien Quartier Administratif
19.00	Retour à l'Hôtel
20.30	Dîner offert par Mme Lalumière, Présidente de la Délégation ad hoc Sahara occidental et Vice-Présidente du Parlement européen, avec la participation des Ambassadeurs de l'Union européenne et du Chef de la délégation de la Commission européenne Hôtel Méridien Tour Hassan

Vendredi, 15 février

08.45-10.00	Rencontre avec les représentants de la Société civile: - OMDH (Organisation Marocaine des Droits de l'Homme) - AMDH (Association Marocaine des Droits de l'Homme) - Forum Justice et Vérité Hôtel Méridien Tour Hassan
10.00-11.00	Conférence de presse Hôtel Méridien Tour Hassan
11.00	Départ de l'Hôtel pour l'aéroport
12.30	Départ de Rabat vers l'Europe via Paris

Liste des participants :

Membres du PE

Nom			Groupe politique	Pays
Mme	Catherine	LALUMIERE, Présidente	PSE	France
Mme	Marianne	ERIKSSON	GUE/NGL	Suède
M.	Vitaliano	GEMELLI	PPE	Italie
M.	Jorge S.	HERNANDEZ MOLLAR	PPE	Espagne
M.	Jean-Charles	MARCHIANI	UEN	France
Mme	Pasqualina	NAPOLETANO	PSE	Italie
M.	Raimon	OBIOLS I GERMA	PSE	Espagne

Abréviations des groupes politiques

PPE-DE: Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens

PSE: Groupe du Parti des Socialistes européens UEN Groupe Union pour l'Europe des nations

GUE/NGL: Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique

Liste des participants :

Fonctionnaires

Secrétariat des Délégations Interparlementaires

M Hans-Hermann **KRAUS** Administrateur principal

Mme Claudia SCHWENDENWEIN Assistante administrative

Groupes politiques

Mme Beatrice SCARASCIA MUGNOZZA PPE-DE Conseiller politique

Mme Teresa MOLERES PSE Conseiller politique

Interprètes

M. Francisco Javier ALVAREZ WIESE Cabine espagnole, chef d'équipe

M. Matteo TIJSKENS Cabine française
 Mme Tina LUNDBERG Cabine suédoise
 M. Melpomeni KONSTANTINIDI Cabine arabe

Presse

M Alexandre STUTZMANN DG III, Information

Commission Européenne

M Michail **ROKAS** DG RELEX